

**MONTRÉAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**LONGUEUIL**

1372, avenue Victoria  
Longueuil J4V 1L9  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 465-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

490, rue Laviolette  
Saint-Jérôme J7Y 2T9  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

20, rue Bryant  
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 22 avril 2022

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Véronique Dubois, secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**

800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4169-2021 – Demande relative aux mesures de soutien à la  
décarbonation du chauffage des bâtiments  
Demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ  
Réponse aux commentaires des Distributeurs**

**N.D. : 101 987**

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre du 13 avril 2022 de Me Joëlle Cardinal transmise au nom des Distributeurs (B-0100).

Nous ne voyons pas comment les Distributeurs peuvent prétendre, à la page 2 de leur lettre, que «*le dossier s'est passé tel que prévu par la Régie dans sa décision procédurale*» alors que déjà, à la face même du calendrier et des protocoles d'ouverture et heures d'audience, on constate que l'audition a été significativement plus longue que ce qui avait été initialement envisagé dans les Décisions procédurales D-2021-125 et D-2021-138. De plus, une séance de travail a été décrétée postérieurement à la confection des budgets des intervenants.

Quant aux commentaires des Distributeurs concernant l'utilité de la preuve faite par l'analyste de l'AQCIE-CIFQ concernant les tests TP, TNT et TCTR appliqués au remplacement partiel du gaz naturel par l'électricité pour le chauffage des bâtiments, ceux-ci sont surprenants puisque les mêmes tests TP et TNT ont été utilisés par le Distributeur HQD dans le cadre du dossier R-4000-4017 relatif à une demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel.

Rappelons que dans le dossier actuel, le test TP a permis d'évaluer l'ampleur de l'appui financier qu'il faudra fournir aux clients résidentiels pour assurer la réussite de la mesure; que le test TNT a permis de comparer le

coût unitaire de GES que devront assumer les clients des Distributeurs au prix que les utilisateurs de combustible fossile doivent assumer dans le cadre du SPEDE; et que le test TCTR a permis de mesurer la rentabilité de la mesure pour la société. Dans ce dernier cas, le TCTR a également permis d'évaluer la valeur unitaire d'une réduction de GES pour la société, tel que souhaité par la Régie à l'audience du 24 février (Notes sténographiques du 24 février, A-0050, page 107).

Ces tests sont donc tout à fait pertinents pour l'analyse du dossier par la Régie.

Par ailleurs, les intervenants sont également surpris du commentaire suivant des Distributeurs :

*«Au surplus, les Distributeurs soutiennent que l'insistance de cette intervenante concernant son désaccord avec l'importance et le contenu du PEV 2030 demeurerait d'une utilité limitée compte tenu des enjeux du présent dossier.»* (nous soulignons)

L'AQCIE et le CIFQ, n'a pas exprimé son désaccord avec l'importance et le contenu du PEV 2030, mais a plutôt soumis, sur la base de ses recherches et analyses, que la conversion du gaz vers la biénergie n'est pas une option efficiente sur le plan économique pour réduire les GES et que d'autres mesures de réduction moins coûteuses devraient être privilégiées au bénéfice de la collectivité.

En espérant le tout utile, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c.

Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Louis Germain, CIFQ  
Paul Paquin, analyste  
Me Joelle Cardinal et Me Jean-Olivier Tremblay, HQD  
Me Hugo Sigouin-Plasse et Me Philip Thibodeau, Énergir